

Notice d'utilisation des casques de protection pour l'industrie

Vous avez fait un excellent choix en optant pour ce casque de protection. Ce casque conforme aux exigences de la norme DIN EN 397 est un produit de qualité spécialement mis au point pour l'usage prévu. Les casques sont un équipement de protection individuelle et visent à prévenir les blessures à la tête ou du moins à en diminuer sensiblement la gravité. Pour assurer une protection maximale, le port doit être parfait et le tour de tête adapté à la taille du crâne. Veuillez lire attentivement cette notice d'utilisation afin de ne négliger aucun aspect de sécurité essentiel.

Pour assurer une bonne protection, ce casque doit être bien ajusté ou adapté au tour de tête de l'utilisateur. Veillez à ce que le casque soit bien en place sur la tête, avec la visière centrée devant.

Le casque doit absorber l'énergie d'un choc par détérioration partielle ou par endommagement de la calotte et de la coiffe. Tout casque ayant subi un choc important doit être remplacé, même si aucune détérioration n'est visible.

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques encourus en cas de modification ou de retrait de pièces originales du casque, contrairement aux recommandations du fabricant. Toute adaptation du casque permettant le montage d'accessoires est interdite.

Les peintures, solvants, colles ou étiquettes autocollantes doivent être appliqués ou collés uniquement selon les instructions du fabricant de casques.

Réglage du tour de tête

Variante avec fermeture à cliquet

Diminution de la taille: Faire coulisser l'une vers l'autre les deux extrémités du bandeau de réglage du tour de tête à l'arrière du crâne pour serrer le bandeau à la taille souhaitée.

Augmentation de la taille: Presser légèrement le bandeau de tête au niveau des deux repères « press » et tirer sur les extrémités du bandeau pour le desserrer à la taille souhaitée.

Variante avec fermeture quart de tour

Il suffit de tourner la molette dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens inverse pour que le tour de tête se réduise ou augmente.

Réglage de la hauteur de port

La coiffe est réglable en hauteur. Pour cela, il suffit de fixer le bandeau de tête plus ou moins haut dans les éléments de retenue de l'araignée. A la livraison, la hauteur de port est toujours réglée sur la position la plus basse.

Conseils d'entretien

Nettoyer la calotte et la coiffe à l'eau savonneuse tiède. Si besoin est, remplacer les basanes. Ne pas employer de solvants (diluants celluloseux par ex.). Un nettoyage, un entretien et une utilisation corrects du casque sont indispensables pour en garantir la parfaite fonctionnalité.

Transformation du casque

Attention ! Tel qu'il est fabriqué en série, votre casque est conforme aux normes en vigueur et ne doit en aucun cas être modifié ou équipé d'éléments de fabrication étrangère. Le montage de coiffes inadéquates ou d'autre marque, le perçage ultérieur de trous pour la fixation d'accessoires ou toute autre transformation du casque compromettent son effet protecteur et entraînent l'annulation de son homologation. Seule l'utilisation de pièces

de rechange et d'accessoires appropriés pour ce casque de protection est autorisée. En cas de doute, veuillez nous contacter directement.

Pièces de rechange et accessoires

Utiliser exclusivement des pièces de rechange et accessoires d'origine. Les coiffes, les basanes et les jugulaires sont disponibles comme pièces de rechange. Les accessoires optionnels concernent la protection des yeux, du visage, de l'ouïe ainsi que la protection contre les intempéries.

Protection anti-bruit

Certains modèles de casques peuvent être équipés de coquilles anti-bruit adaptables. Employez exclusivement des anti-bruits convenant explicitement à votre casque de protection. Toutes les indications et explications relatives à l'usage, à l'utilisation et aux propriétés des coquilles anti-bruit figurent dans leurs notices d'utilisation respectives.

Durée d'utilisation

Pour les équipements de protection individuelle, la durée de vie minimale escomptée (à partir de la date de fabrication) limite la durée d'utilisation maximale. Ceci vaut également lorsque la durée de vie moyenne est beaucoup plus élevée, comme dans le cas des matières duroplastiques.

Calottes en duroplastiques: les casques en matériaux duroplastiques ne sont pas affectés par les rayons du soleil (rayons ultraviolets) et offrent une excellente résistance au vieillissement (faible fragilisation). La durée d'utilisation de ces casques est principalement limitée par les détériorations mécaniques.* Les casques en matériaux duroplastiques ne doivent pas être utilisés plus de 8 ans à compter de leur date de fabrication, conformément à la directive BGR 193.

* Ceci comprend également les fissures très fines de la structure de surface. En cas d'humidité, celles-ci peuvent provoquer une fatigue latente de la calotte.

Calottes en thermoplastique: les casques en thermoplastique sont plus sensibles aux UV que les casques en duroplastique. C'est pourquoi ils doivent être soumis à un contrôle régulier. Des craquements**, audibles lorsqu'on comprime la calotte ou courbe la visière du casque, indiquent une fragilisation de la calotte.

** pour une indication grossière de la fragilisation des calottes en matière synthétique thermoplastique renforcée à la fibre de verre, nous recommandons le „test de craquement“. Pour cela, appuyer légèrement avec les mains sur les côtés de la calotte ou courber légèrement la visière. Si, en mettant l'oreille sur le casque, on entend des craquements ou crépitements, le casque ne devra plus être utilisé.

Dans ce cas, le casque de protection ne doit plus être utilisé et doit être mis au rebut. Les casques en matériaux thermoplastiques ne doivent pas être utilisés plus de 4 ans, conformément à la directive BGR 193. Pour déterminer la durée d'utilisation de vos casques, veuillez également appliquer les normes et recommandations applicables dans le pays d'utilisation et publiées par les instances compétentes concernant la durée d'utilisation des casques de protection au travail (en Allemagne, la version en vigueur de la directive BGR 193).

Les durées fixées par la directive BGR 193 sont des valeurs déterminées sur la base d'études qui peuvent varier dans la pratique, en fonction des conditions d'utilisation du casque. Pour cette raison, un casque de protection peut tout à fait rester fonctionnel et protecteur même après ce délai.

Conseils d'utilisation

Un traitement correct du casque de protection s'impose pour en garantir la parfaite fonctionnalité. Veuillez

contrôler régulièrement la calotte et la coiffe. Remplacer tout casque endommagé. Ne plus porter un casque ayant subi de fortes sollicitations. Ceci vaut également lorsque le casque de protection ne présente pas de dommages externes. Les casques avec isolation électrique ne doivent pas être utilisés seuls. Utiliser des équipements de protection individuelle compatibles, en fonction des risques entraînés par les travaux effectués. Avant utilisation, vérifiez si la classe du casque est suffisante pour la tension nominale devant être appliquée lors de l'utilisation. Les casques isolants ne doivent pas être exposés à des situations dans lesquelles leurs propriétés isolantes pourraient risquer d'être partiellement réduites. Si le casque est sale ou a été souillé (huile, goudron, couleur, etc.), il doit être nettoyé avec soin, en particulier la surface extérieure, conformément aux recommandations du fabricant figurant sur le côté extérieur.

Rangement et transport

Ranger les casques de protection dans un endroit frais, sec et protégé. Eviter toute exposition aux rayons du soleil pendant le stockage. Le casque enveloppé dans du papier d'emballage peut être transporté dans un carton. Ils ne doivent pas être stockés serrés ou à proximité d'une source de chaleur. Nous recommandons une température de stockage comprise entre 20 15°C.

Domaines d'utilisation, exécutions des casques de protection et leurs codes

Tous les casques de protection comportent un marquage révélant la date de leur fabrication, le code du matériau employé, le type, la taille et le code des indications de sécurité complémentaires:

Explications des codes de matériaux

Matériaux de calottes en thermoplastique:

ABS = calotte en polymère acrylonitrile-butadiène-styrène


(HD)PE = calotte en polyéthylène (haute pression)

Les codes des matériaux de fabrication de la calotte sont inscrits sous la visière.

Matériaux de calottes en duroplastique:

UP-GF = calotte en polyester renforcé de fibres de verre

PF-SF = calotte en résine phénolique / textile

Explication des codes des indications complémentaires :	Code :
Très basse température (selon DIN EN 397) -20°C = casque pour utilisation à basse température (par ex. en plein air par grand froid) -30°C = casque pour utilisation dans des entrepôts frigorifiques par ex.	-20°C ou -30°C selon le cas
Très haute température (selon DIN EN 397) Casque de protection prévu pour les travaux à haute température ambiante (par ex. hauts fourneaux).	+ 150°C
Isolation électrique (selon DIN EN 397) Casque de protection contre les brefs contacts involontaires avec des éléments conducteurs de tension alternative jusqu'à 440 V.	440 V AC
Projections de métal (selon DIN EN 397) Casque prévu pour les travaux avec du métal en fusion (fonderies par ex.).	MM
Déformation latérale (selon DIN EN 397) Rigidité latérale accrue	LD
Isolation électrique pour les travaux sur les installations basse tension (selon DIN EN 50365) Ce casque est conçu pour les travaux sous tension ou à proximité d'éléments conducteurs d'une tension allant jusqu'à 1000 V CA ou 1500 V CC.	
Modèle pour les travaux forestiers (selon la norme retirée DIN EN 4840)	F